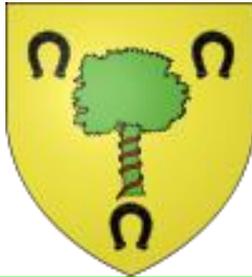


COMMUNE DE SAINT ELOY



MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG



CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

Préambule

1. Les principaux intervenants et leur rôle

2. Programme :

2.1 Situation générale

- 2.1.1 Périmètre de l'étude
- 2.1.2 Contexte urbanistique
- 2.1.3 Desserte des réseaux

2.2 Les besoins

- 2.2.1 Voiries et espaces publics
- 2.2.2 Equipements publics

2.2 Les contraintes

3 Définition et contenu de la mission

3.1 Composition de l'équipe

3.2 Contenu de la mission et phasage

- 3.2.1 Etudes préliminaires
- 3.2.2 Avant projet

3.3 Délai

3.4 Etudes hors mission

3.5 Rendus des informations

Préambule

La commune de SAINT ELOY envisage le réaménagement des espaces publics de son centre bourg en lien avec la rénovation de certains bâtiments publics (bibliothèque, salle polyvalente) .

L'étude, objet du présent cahier des charges, doit permettre l'aménagement du centre bourg en cohérence avec l'activité locale et l'organisation des voies de circulation.

Elle devra en outre renforcer la sécurité des abords des RD 35 et 130, axes routiers traversant le bourg, renforcer la lisibilité du secteur des équipements publics, faciliter les modes de déplacement doux et anticiper l'urbanisation future de la commune.

A travers son programme de travaux, le plan d'aménagement permettra de fixer sur le moyen /long terme les projets d'aménagement dans une optique de développement durable en exploitant et en renforçant les qualités environnementales et paysagères de la commune. Ainsi, ce projet s'inscrit dans une approche environnementale d'urbanisme où les cibles « Hautes Qualité Environnementale » (HQE) appropriées à ce type de projet et répondant aux critères de développement durable élaborés par la Région (ECOFAUR) devront être présentes.

Une première phase opérationnelle sera également réalisée dans le cadre de la présente mission.

Le présent cahier des charges décrit le périmètre de l'étude et le contexte du site, les besoins et les contraintes issues d'une réflexion menée par les élus de la commune de SAINT ELOY.

La mission de l'équipe de conception sera menée en plusieurs étapes : diagnostic, scénario d'aménagement, avant-projet puis la conception et la réalisation d'un secteur de l'emprise d'étude.

1 Les principaux intervenants et leur rôle

Le Maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage est la commune de SAINT ELOY dont le représentant légal est le maire, Gilles TANDEO.

Son rôle est de :

- définir le cahier des charges,
- déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle qui pourrait être engagée à l'issue de l'étude
- valider le plan d'aménagement

L'assistant à maîtrise d'ouvrage :

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par les services techniques de la Communauté des Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) .

Son rôle est :

Au stade de la définition de l'ouvrage :

- D'aider le maître d'ouvrage à exprimer ses souhaits en matière de qualité, coûts et délais de réalisation des ouvrages.
- De traduire en termes de programme technique détaillé les besoins à satisfaire, les données à recueillir, les conditions à respecter et les exigences à préciser.
- D'assister le Maître d'Ouvrage au montage financier de l'opération.

Au stade de la conception:

- de préparer la consultation des divers responsables de la conception, puis d'aider l'autorité compétente à leur désignation,
- d'établir, sur la base des études faites dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre, les relevés de décisions des dossiers
- de suivre les études
- de proposer le règlement des marchés d'études au maître d'ouvrage

Le maître d'œuvre :

L'équipe constituée pour réaliser cette étude devra avoir des compétences avérées en matière de développement durable. Elle possèdera des compétences paysagères et techniques spécialisées dans le domaine des infrastructures.

Son intervention s'effectuera dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour une mission décrite en référence à la loi MOP, domaine infrastructures.
Cette équipe aura en charge les différentes études relatives à la réflexion sur la requalification du centre bourg comme cœur de vie.

Son rôle est :

- de réaliser le diagnostic des structures et équipements existants en relation avec les services en charges des différentes réglementations ;
- d'analyser les besoins et les contraintes exprimées par les acteurs du projet.
- de concevoir les orientations et plans d'aménagement en respectant les objectifs du présent cahier des charges
- de fournir au maître d'ouvrage les documents nécessaires aux différentes demandes de subventions.

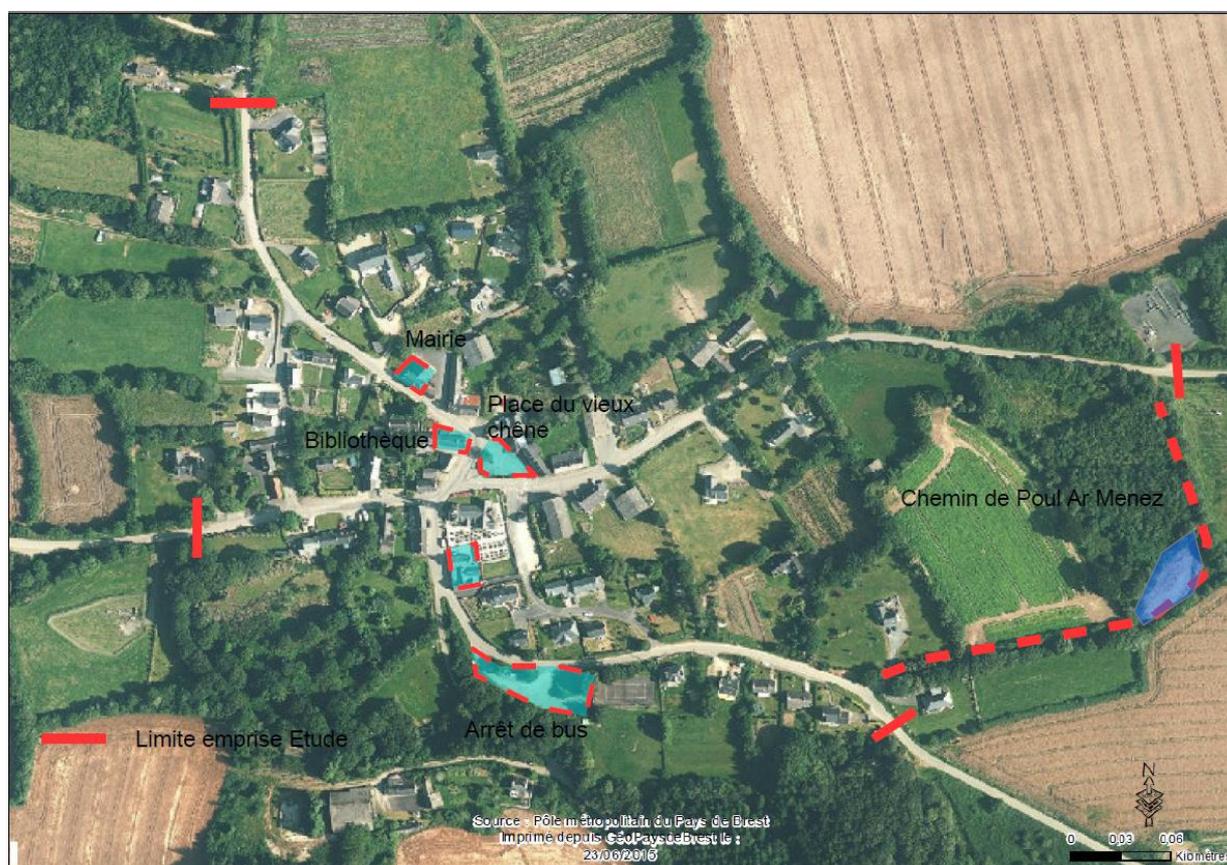
Cette équipe devra apporter la preuve de ses capacités à mener ce type de réhabilitation en prenant en compte la dimension développement durable partagée par la commune au travers de la dimension HQE, en particulier par l'usage de matières et matériaux naturels adaptés

2 Programme

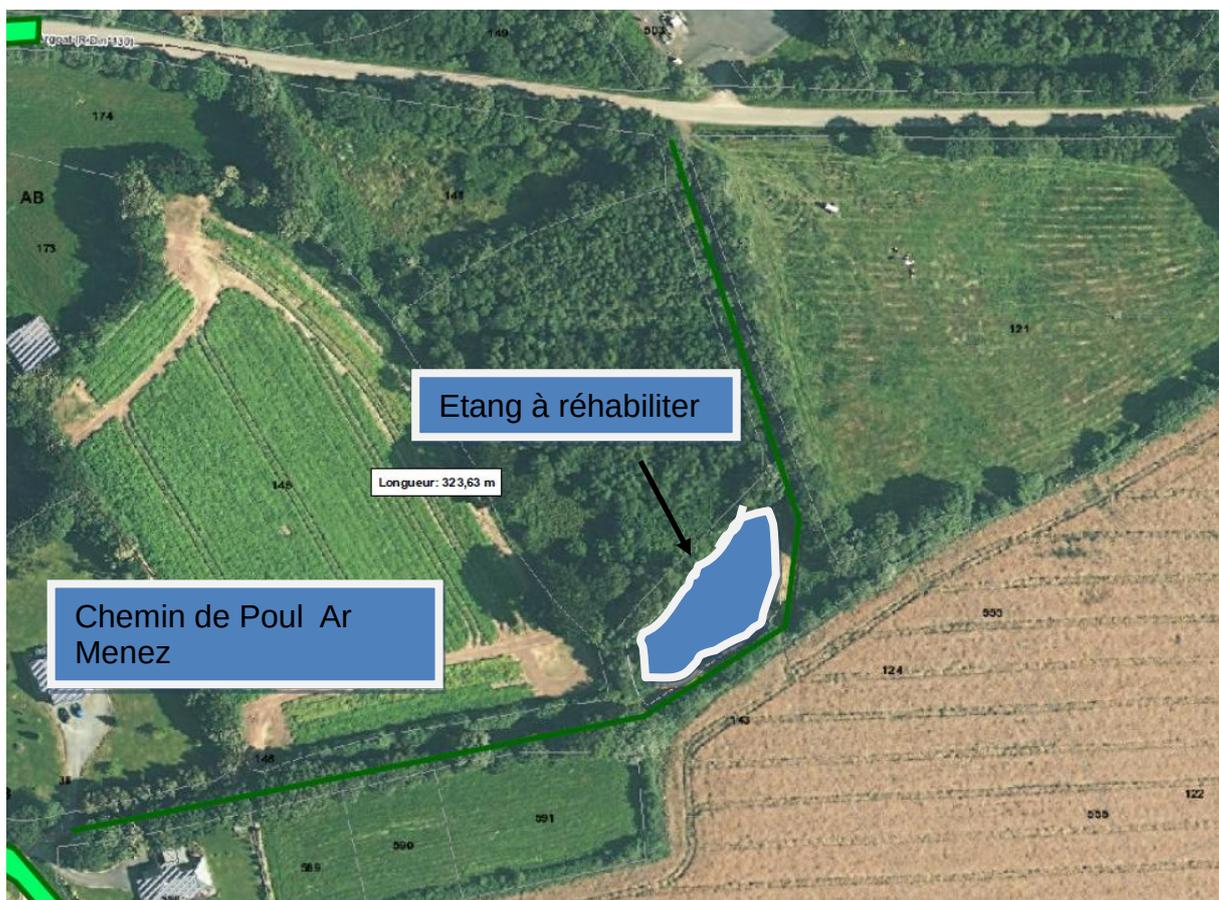
2-1 - situation générale

2-1-1 Périmètre de l'étude

Plan de situation



L'emprise de l'étude est limitée par les dernières parcelles bâties de part et d'autre des RD 35 et 130.



Le chemin de Poul Ar menez et son ancien étang sont également à réhabiliter.

2-1-2 le contexte urbanistique:

Le site est classé en zone U sur la carte communale de SAINT ELOY .

2-1-3 la desserte des réseaux

L'emprise est desservie par les réseaux suivants :

a- Eau potable :

Une canalisation située sous la VC1

b- Eaux pluviales :

réseau collecteur sous voirie (diagnostic+schéma directeur en projet)

c- Electricité :

Réseaux HTA et BT implantés en aérien. Effacement SDEF à envisager ?

d- Téléphone :

Réseaux implantés en aérien .

Le projet prévoira la mise en place de gaine pour le passage de fibre optique. (financement CCPLD)

e- Gaz :

la commune n'est pas desservie en gaz naturel

f- Réseau d'eaux usées :

Système d'assainissement collectif sous chaussée de 2003 PVC Ø 200 mm .

2-2 les besoins

L'analyse du site et l'expression des besoins sont décrites de façon précise en annexe 1.

2-2-1 voirie et espaces publics

La réflexion menée par les acteurs du projet a permis de définir les objectifs et les besoins de la commune en matière d'aménagement urbain :

- Densification du tissu urbain pour affirmer le caractère de centralité du bourg.
- Renforcer la lisibilité et l'attractivité du secteur des équipements publics,
- Traiter les entrées de bourg, les carrefours et les places urbaines.
- Optimiser les espaces pour créer du stationnement.
- Sécuriser et valoriser les cheminements doux.
- Valoriser le patrimoine architectural et paysager.

Le concept d'aménagement général devra en particulier sécuriser la traversée de l'agglomération en atténuant l'impact routier de la voie (réduction de vitesse)

Pistes de réflexions particulières :

- Réorganisation de la place du vieux chêne
- Revoir l'organisation de l'aire d'arrêt des transports en commun située sur un délaissé en bord de RD 35 (emprise peu propice aux manœuvres) pour la remplacer par une aire de jeux extérieurs (skate parc, allée de boule, banc)
- Créer un cheminement piéton en boucle (RD35/RD 130/ chemin de Poul Ar Ménez)
 - Réhabiliter le sentier de randonnée de Poul Ar Menez ainsi que son étang
- Sécuriser la RD 35 au droit de la salle polyvalente
- Organiser le stationnement à l'échelle du bourg
- Proposer une signalisation verticale et horizontale en adéquation avec les aménagements à réaliser

2-2-2 Equipements publics



Les équipements publics, sont principalement implantés en bord de l'axe nord sud (route du Léon /route de Cornouaille)

La commune souhaite faciliter les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes) entre ces équipements et les zones pavillonnaires

Les abords immédiats des bâtiments publics seront valorisés afin de rendre plus lisible.

l'espace de jeux extérieurs pour les enfants, terrain de pétanque, terrain de tennis sont à sécuriser.

2-3 Les contraintes

- Sécurité des usagers :
L'ensemble des aménagements permettra de sécuriser le déplacement de tous les usagers sans contraindre la circulation transitant dans l'agglomération. Les intersections seront traitées de façon à faciliter les échanges et ne pas perturber la fluidité du trafic.
Les cheminements doux au sein de chaque secteur relieront les équipements de façon crédible et directe.
- Foncier :
Le concepteur tiendra compte des limites foncières imposées par la commune.
- Accessibilité :
Les aménagements seront conformes aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et devront respecter les mesures envisagées dans le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics mis en place par la commune.
- Secteur classé
Sans objet
- Demandes de subventions
Des dossiers de demande de subvention seront à constituer et à présenter auprès de différents financeurs;
- Dossier écofaur (étude) auprès du Conseil Régional de Bretagne
- Dossier cadre de vie (étude) auprès du Département du Finistère
Le titulaire du marché devra assurer le suivi des dossiers auprès des services compétents.
- Phasage /Financement
A chaque étape de l'étude, une programmation de l'opération présentera le phasage de l'opération ainsi que les estimations financières.
- Aménagements Paysagers : l'étude paysagère traitera l'ensemble des espaces publics du périmètre de l'étude et devra s'appuyer sur le paysage arboré de l'environnement. Les plantations et arbustes envisagés nécessiteront un faible entretien de façon à réduire le volume de déchets.
- **ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX SELON EMPRISE INDIQUEE EN ANNEXE 2 : 500 000€ HT**

3 Définition et contenu de la mission

3-1 Composition de l'équipe

L'équipe pluridisciplinaire constituée pour réaliser ce projet devra avoir des compétences avérées en matière de développement durable.

Elle possèdera des compétences paysagères et techniques spécialisées dans le domaine des infrastructures.

Son intervention s'effectuera dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour une mission décrite en référence à la loi MOP, domaine infrastructures.

Cette équipe aura en charge les différentes études relatives à la réflexion sur la requalification du centre bourg comme cœur de vie

3-2 Contenu de la mission et phasage

Phases Diagnostic , Esquisse, APS d'un contrat type de maîtrise d'œuvre (Loi MOP) de l'opération et premières orientations d'aménagement **sur l'ensemble de l'emprise indiqué au chapitre 2-1-1**

L'étude devra prendre en compte l'environnement naturel, urbain et paysager, les caractéristiques physiques et environnementales du site, les contraintes techniques et économiques. Elle devra proposer des jalons pour un projet Eco-FAUR2 de la région Bretagne, adapté au contexte de la commune.

Phases PRO,ACT,DET,AOR,OPC d'un contrat type de maîtrise d'œuvre pour l'emprise indiquée en annexe 2

3-2-1 Etudes préliminaires

Dans un premier temps, une réunion de relecture du programme sera mise en place pour faire ressortir les atouts et les dysfonctionnements du centre bourg.

Elle permettra aussi au chargé d'étude de localiser les différentes activités (équipements publics, commerces, artisanat, services), les zones d'intérêts paysagers ou architecturaux de la commune.

Au cours de cette 1^{ère} réunion, les représentants de la commune s'exprimeront et expliqueront leurs besoins et leurs souhaits en matière d'aménagement exprimés dans le cahier des charges.

A l'issue de cette rencontre, un dossier de propositions de scénarii d'aménagement sera établi.

La réflexion se cantonnera aux études d'aménagement préliminaires et donnera les orientations à retenir pour les phases suivantes en particulier en précisant les conditions de circulation dans le périmètre de réflexion .

Dans le cadre de cette étude, des échanges et réunions de travail auront lieu avec la municipalité de SAINT ELOY .

Ce dossier sera constitué d'un argumentaire réglementaire, technique, environnemental et économique par secteur.

L'argumentaire réglementaire dressera la liste de l'ensemble des obligations légales à respecter et, dans ce cadre, les procédures chronologiques à suivre, pour accompagner l'évolution du dossier proposé.

L'argumentaire technique devra aborder, pour la partie Infrastructure, la compatibilité avec les réseaux existants de la commune (Voirie, EU, EP, Electricité, téléphone et Haut débit, Eau potable, Gaz).

La phase suivante ne sera engagée qu'à l'issue de l'approbation du dossier par la collectivité.

3-2-2 Avant Projet

Dans cette phase sont réalisées les différentes études et l'établissement des pièces écrites et graphiques relatives au scénario retenu.

Y seront abordés les aspects réglementaires, techniques (infrastructures), environnemental (cibles Eco FAUR) et économique, qui devront confirmer les premières orientations retenues.

- Les solutions d'aménagement seront au stade AVP (documents graphiques au 1/2000^e avec les détails significatifs au 1/500^e, coupe, perspectives),
- Un calendrier prévisionnel de réalisation et un phasage des aménagements sera proposé.
- Le document devra comporter un volet estimation des travaux par phase.

- o Réunion de présentation en Mairie.

Les éléments de mission qui suivent ne concernent que l'emprise des travaux indiquée en ANNEXE 2

3-2-3 Phase conception

3-2-3-1 Etudes de projet (PRO)

Fondées sur le programme arrêté et les études d'avant-projet approuvées par le maître d'ouvrage, les études de projet (PRO) ont pour l'objet de :

- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes, la nature des éléments ainsi que les caractéristiques des matériaux et végétaux et les conditions de mise en œuvre,
- déterminer l'implantation de tous les éléments,

- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- établir un coût prévisionnel des travaux, sur la base d'un avant-métré,
- permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel des aménagements et, par ailleurs, d'estimer les coûts d'entretien,
- déterminer le calendrier de réalisation.

La nature des documents à produire est :

▪ **PIECES ECRITES :**

- Coût prévisionnel des travaux sur la base d'un avant métré
- Calendrier et réalisation.

▪ **NOTES DE CALCUL ET PLANS :**

- Plan de masse au 1/500e
- Plans de plantation au 1/100e et 1/200e
- Plans de coupe transversales et longitudinales au 1/100e
- Détail et coupes techniques aux 1/50e et 1/20e
- Plan de VRD au 1/200e
- Différentes notes de calcul

▪ **CONDITIONS DE REALISATION DU PROJET :**

- Début de l'élément de mission : approbation de l'élément AVP
- Délai maximal de l'élément de mission : 8 semaines
- Réunions : 2 (ajustement et réception)

3-2-3-2 Assistance au contrat de travaux (ACT)

- Rédaction des pièces techniques du DCE
 - CCTP
 - plans visés au CCAP pour être rendus contractuels (vue en plan de la voirie (1/250e) – vue en plan des réseaux – profils en longs détaillés des réseaux et de la voirie – profils en travers types et particuliers de la voirie – coupe de détail des différents ouvrages particuliers du projet).
 - avant-métré
 - bordereau des prix forfaitaires et unitaires
 - cadre du détail estimatif
 - estimation des travaux.
- Le maître d'œuvre précisera dans le cadre du dossier de consultation d'entreprises, les pièces constituant le dossier des ouvrages exécutés DOE. Il devra comporter au minimum les éléments suivants :
 - Un plan d'aménagement de voirie indiquant les structures et épaisseurs.

- Un plan des espaces verts avec les végétaux mis en œuvre et une note sur les modalités d'entretien.
- Un plan de récolement des réseaux repéré en XYZ rattaché CC48, indiquant les matériels, diamètre ou section, structuré par couches en lien avec des métadonnées (cahier des charges pays de Brest à joindre).
- Un carnet de détail le cas échéant pour les équipements et les ouvrages annexes.

▪ **PIECES A PRODUIRE :**

- Fourniture du dossier de DCE en 3 exemplaires dont un reproductible (+ CD rom comportant les fichiers informatiques sous format word et autocad).
- Rédaction des avis d'insertion dans la presse.
- Réponse aux demandes de renseignements complémentaires des entreprises et diffusion des réponses.
- Analyse des offres des entreprises.
 - Participation aux commissions d'appel d'offres
 - rédaction du rapport d'analyse et de présentation des offres.

▪ **CONDITIONS DE REALISATION DES ETUDES :**

- Début de la mission : approbation de l'élément PRO
- Durée estimée de l'élément de mission : 5 semaines en dehors des délais liés directement à la consultation (de la publication à l'ouverture des plis) dans le cadre des marchés publics pour les travaux
- Délai maximal d'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) décompté du début de l'élément de mission : 2 semaines
- Délai maximal pour l'analyse des offres de travaux : 2 semaines
- Délai maximal pour la mise au point des marchés : 1 semaine

3-2-4 – Phase travaux

3-2-4-1 -Visa

Les tâches à assurer et les documents à produire sont :

- L'établissement du calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lots ou corps d'état. Les lots pour lesquels est confié au Maître d'œuvre l'élément de mission examen de conformité des études d'exécution (VISA partiel)
- Contrôle de conformité aux pièces contractuelles et aux dispositions réglementaires applicables de tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.
- Liaison avec les concessionnaires ou autres tiers pour la prise en compte des prescriptions spécifiques.

▪ **CONDITIONS DE REALISATION DES ELEMENTS VISA & EXE :**

- Début de la mission : approbation de l'élément ACT

- Délai maximal de l'élément de mission : 2 semaines

3-2-4-2-Direction de l'Exécution des Travaux (DET)

Cette mission comprend :

- l'organisation et la direction des réunions de chantier hebdomadaires
- la rédaction et la diffusion des comptes-rendus de réunions, constats de travaux
- l'information systématique du maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et des prévisions des travaux et des dépenses.
- Le contrôle de la conformité de l'exécution des travaux aux prescriptions des pièces contractuelles en matière de qualité de délai et de coût
- l'établissement et la délivrance des ordres de service et des procès-verbaux
- la confection des bordereaux des prix supplémentaires et avenants éventuels

3-2-4-3-Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

Cette mission comprend :

- la vérification des états quantitatifs mensuels établis par l'entrepreneur
- l'établissement et la transmission au maître d'ouvrage des propositions de paiement de l'entrepreneur
- l'organisation des opérations de réception des ouvrages et participation à ces opérations en assistance au maître d'ouvrage
- l'établissement et la notification à l'entrepreneur du décompte général
- l'instruction des méthodes de réclamation à l'entrepreneur et assistance au maître d'ouvrage pour le règlement des litiges correspondants
- la constitution du dossier des ouvrages exécutés qui sera remis au coordonnateur SPS pour la constitution du D.U.I.O
- Suivi et instruction des réclamations durant la période de garantie de parfait achèvement

3-3Délais de réalisation

Les éléments de cette mission seront établis dans les délais indicatifs suivants, qu'il appartiendra à l'équipe de maîtrise d'œuvre de valider, ou rectifier, afin de les rendre contractuels :

- 1. Phase préliminaire (2mois) scenarii d'aménagement**
- 2. Phase avant-projet (1 mois)**
- 3. Phase PRO (2 mois)**

Ces délais n'intègrent pas, entre ces différents éléments de mission, le délai de prise de décision de la maîtrise d'ouvrage

3-4 Etudes complémentaires hors mission

Le levé topographique de l'ensemble du secteur sera fourni à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sous format informatique DWG, conforme aux exigences du cahier des charges du SIG pays de Brest.

Documents fournis au candidat retenu :

- Plan de récolement des réseaux d'eaux pluviales gérés par la commune.
- Plan de récolement des réseaux d'eaux usées gérés par la communauté de commune.
- Relevé topographique de l'emprise d'étude
- Schéma directeur des eaux pluviales

3-5 Modalités de rendu des informations

A chaque étape de la mission les dossiers seront établis en 2 exemplaires papiers, et une version informatique, si besoin transmise sur support CDRW, sur les bases Word, Excel, et DWG complété par une copie en version PDF.

Les plans seront fournis en 2 exemplaires sur support papier et une version informatique au format DWG conforme aux exigences du cahier des charges du SIG pays de Brest avec copie en PDF à une échelle adaptée.